



D3210-Direction générale des services-Assemblées

DELIBERATION N° D.2026.04.10 du Conseil municipal du 9 avril 2026

Fonctionnement interne du Conseil municipal de Versailles élu pour la mandature 2026.

Adoption du règlement intérieur.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Jennifer CASSIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Aymeric ANGLES, M. Briac DE CHARRY, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Marine LALLAU, Mme Christine CHARMEIL, M. Wallerand DUBECQ, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA.

Absents excusés:

Mme Agnès CARTIER-MEHEUST.

Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), Mme Murielle KERZEHO (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Evelyne HURE (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Eric DUPAU (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-7 à L.2121-28 portant sur le fonctionnement du Conseil municipal, L.2312-1 et R.2121-7 à D.2121-12 ;

Vu la délibération n° D.2020.09.86 du Conseil municipal de Versailles du 24 septembre 2010 portant sur l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 ;

Vu le modèle de règlement intérieur édité par l'Association des maires de France (AMF).

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Pour l'essentiel, ce règlement fixe les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires figurant dans ce Code.

Le règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Versailles pour la mandature 2026, objet de

la présente délibération, entrera en vigueur dès qu'il sera rendu exécutoire et remplacera ainsi le précédent règlement.

En conséquence, la délibération suivante, accompagnée du règlement intérieur ci-annexé, est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'adopter, conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du Conseil municipal de Versailles ci-annexé, portant sur son fonctionnement interne pour la mandature 2026.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 52 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 52 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.